



Victor H. Partners sprl
Av. de Mercure, 9/15
1180 Bruxelles

TEL : 02/808.29.03
FAX : 02/400.42.26
MAIL : info@victor-h.be

PROCES VERBAL DE CARENCE - AG 27 novembre 2019	
ACP 028 – QUEEN'S PARK Avenue des Nénuphars, 28-36 Clos A. Crommelynck, 1-3-4 et 14a-14b 1160 BRUXELLES	N° d'entreprise : 820.632.668

Bruxelles, le 29 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

L'an 2019, le 27 novembre, les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence « Queen's Park » se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les convocations ont été adressées par le syndic suivant lettre du 12 novembre 2019.

La liste de présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 0 copropriétaires présents et valablement représentés sur 204 forment 0 /100.286èmes de la copropriété.

L'assemblée n'est pas valablement constituée ne réunissant pas le double quorum, à savoir la présence ou représentation de plus de la moitié des propriétaires possédant ensemble au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes, ou la présence d'au moins 75% des quotités (CC art. 577.6 §5). Ces constatations étant unanimement reconnues, la séance est aussitôt levée.

Le présent procès-verbal de carence tient lieu de convocation à la seconde Assemblée Générale. Pour rappel, l'assemblée pourra délibérer valablement quels que soient le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

Les procurations déposées initialement restent valables.

CONVOCATION :

Cette seconde assemblée générale se tiendra à la brasserie « Kwak », avenue Emile Vandervelde, 2 à 1200 Bruxelles :

Le mardi 17 décembre 2019 à 19H00

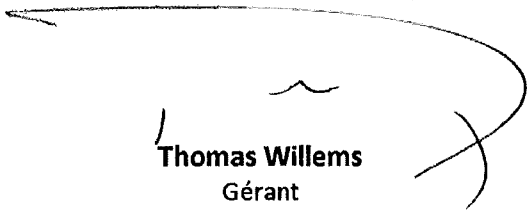
Il sera demandé aux propriétaires de délibérer sur l'ordre du jour suivant, après vérification des présences, procurations, droits de votes et validité de l'assemblée :

1. **Nomination du président de séance**
2. **Approbation des comptes clôturés au 30.06.2019**
3. **Décharges à donner au commissaire aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic**
4. **Nominations statutaires**
 - 4.1. Nomination du conseil de copropriété
 - 4.2. Nomination du commissaire aux comptes
5. **Travaux soumis à l'approbation de l'assemblée générale**
 - Peinture des halls d'entrées
6. **Evaluation des contrats d'entretien**
7. **Dispositions en matière de finances communes**
 - 7.1. Appel de provisions
 - 7.2. Fonds de roulement
 - 7.3. Fonds de réserve
8. **Etat d'avancement du permis de bâtir**
9. **Règlement d'ordre intérieur**
10. **Réponses aux questions écrites**
 - 10.1. Question de Mr Desmedt : Demande d'accord quant à des locations pour une période plus courte que 3 mois.
 - 10.2. Question de Mr Nerincx : Demande d'audit du système de chauffage par le bureau DEPLASSE.

Nous invitons les personnes qui ne pourront être présentes à donner procuration nominative afin d'être représentées. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un mandataire ne peut accepter plus de trois procurations ou représenter plus de 10% de l'ensemble des quotités de l'immeuble.

Tous les documents relatifs au présent ordre du jour peuvent être consultés, sur rendez-vous, dans les bureaux du syndic, pendant les heures d'ouverture.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.


Thomas Willems
Gérant